Image not found or type unknown

Refus d'idemnisation responsabilité civile

Par **vly29**, le **02/11/2016** à **22:06**

Bonjour,

Le 16 mai, mon compagnon a fait une chute de vélo provoqué accidentellement par l'ami qui l'accompagnait. Bilan : 4.300 € de réparations du vélo.

L'ami a déclaré l'accident à son assurance. L'assurance refuse de prendre la déclaration car il a utilisé le mot "entrainement". Ils sont, en effet, licenciés au même club de vélo mais, ce jour, là ils se baladaient tranquillement. Nous avons déclaré le sinistre à notre assurance qui a fait un recours auprès de l'assurance de notre ami. Cette dernière refuse toujours d'indemniser.
Voici ce qui est écrit dans leur CG :
"Attention, la garantie “Responsabilité Civile” ne couvre pas :
• les dommages résultant :
- de toute activité physique ou sportive que vous exercez en tant que licencié d’un club ou d’un groupement
sportif,"

Ce jour là, ils n'étaient pas en sortie club mais se baladaient entre copains. Nous avons fourni une attestation du club et de la Fédération de Cyclistes comme quoi ils n'étaient ni en sortie club ni en compétition.

Notre ami a fait un abus de langage en utilisant le mot "entrainement"... Comment peux-on faire ?

Merci pour l'aide que vous pourrez nous apportez.

Par **Tisuisse**, le **03/11/2016** à **06:47**

Bonjour,

Vous réiterez, l'un et l'autre, vos déclarations d'accident en mentionnant le terme de "promenade entre amis" au lieu et place de "entraînement". Vous le faites par LR/AR à vos assurances respectives.

Par **Chaber**, le **03/11/2016** à **07:47**

bonjour

[citation] Vous réiterez, l'un et l'autre, vos déclarations d'accident en mentionnant le terme de "promenade entre amis" au lieu et place de "entraînement". Vous le faites par LR/AR à vos assurances respectives.[/citation]L'assureur de votre ami ne retiendra, à juste titre, que la déclaration initiale qui mentionne "entraînement"

Par **vly29**, le **03/11/2016** à **11:40**

Je ne comprends pas pourquoi je dois pâtir du fait que notre ami a mal choisi ses mots pour décrire les faits... La déclaration que nous avons fait à notre assurance mentionne bien le mot "balade" et non "entrainement". Ils ont essayé de le piéger et ont visiblement réussi.

Par **Chaber**, le **03/11/2016** à **14:58**

[citation]La déclaration que nous avons fait à notre assurance mentionne bien le mot "balade"[/citation]c'est votre déclaration à votre assureur

Votre ami a fait une déclaration à son assureur qui la retiendra. Je ne vois pas en quoi il a été piégé

Par **Visiteur**, le **03/11/2016** à **15:29**

Bonjour,
c'est peut être aussi le montant des réparations qui les gênent en fait ? 4300€ pour un vélo ? Ca me semble énorme !? L'accident a eu lieu entre vélos ? Je ne sais pas en quoi ils sont fait ces vélos; mais ils me paraissent bigrement fragiles et très très chers !?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés